

STELLANTIS

MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 4 CUP BELUX



208
RALLY 4

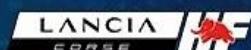


CORSA
RALLY 4



Ypsilon
RALLY 4

ADDITIF 03 ***REGLEMENT TECHNIQUE*** ***2026***



Le présent additif technique a été enregistré à la Fédération :

Royal Automobile Club de Belgique (RACB)

Sous le permis d'organisation numéro : T01-SR4/B26-ADD03 du 03/07/2026

ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE

4.7 Carburant

L'utilisation de supercarburant sans plomb 98 provenant du fournisseur officiel du Belgian Rally Championship est obligatoire (voir règlement sportif du BRC et ses annexes). Pour le Rallye Lëtzebuerg, l'utilisation du supercarburant sans plomb 98 est obligatoire et le ravitaillement en carburant devra exclusivement se faire selon les prescriptions et règlements de l'ACL Sport et du Rallye Lëtzebuerg.

Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

Le prélèvement et l'analyse seront réalisés selon la procédure définie dans les prescriptions générales de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve.

ARTICLE 9 – ROUES ET PNEUMATIQUES

9.3 Rallyes « Asphalte »

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de pneumatiques enregistrés pour la totalité d'un rallye, roue(s) de secours incluse(s) :

- 8 pneumatiques, pour un rallye 1 jour de partie compétitive
- Maximum 10 pneumatiques, pour un rallye 2 jours de partie compétitive

Les 5 premiers pneus pluie devront être déclarés mais ne seront pas comptabilisés dans le quota. Les pneus utilisés durant le shakedown (= mise au point), ou qualifying stage si celle-ci est prévue dans le règlement particulier de l'épreuve, ne seront pas inclus dans la totalité totale autorisée pour le rallye. Les quotas de ce règlement pourront être modifiés par le règlement particulier de l'épreuve.

Tous doivent être des MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport A MW1 (Wet)
- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport M20 (Medium)

Pour le Rallye Lëtzebuerg, tous doivent être des MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport A MW1 (Wet)
- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport M20 (Medium)
- Pilot Sport R21 (Medium)

Le panachage est autorisé. Le retailage est autorisé selon les conditions indiquées dans le règlement sportif du BRC.

Seuls les pneus achetés chez Kronos Racing sont autorisés.

À tout moment d'un rallye, il devra être possible de vérifier le type de gomme utilisé. Il est autorisé de masquer le type de gomme mais il est interdit de l'effacer.

Les pneumatiques seront équipés de code-barres FIA qui seront utilisés pour l'enregistrement des pneumatiques via la Tyrecard fournie par le RACB. Le concurrent est seul responsable de la concordance entre les numéros de code-barres inscrits sur sa tyrecard et ceux des pneus enregistrés. Les code-barres des pneus doivent toujours être visibles depuis l'extérieur de la voiture.

Sur toutes les épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux**, l'utilisation de traitement de surface par produits chimiques, ou action mécanique, ou tout autre système de chauffe (couvertures chauffantes par exemple) sont interdits.